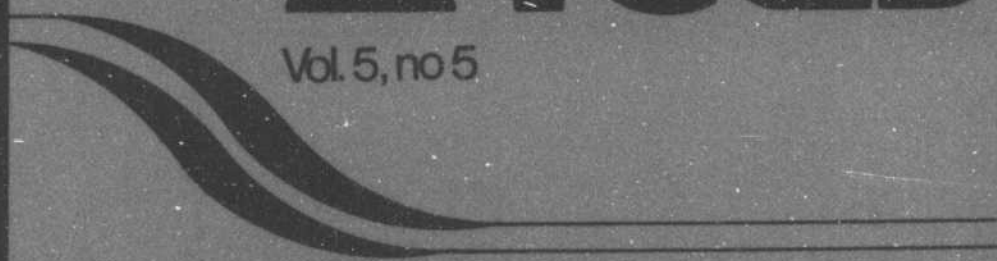


CN ISSN 0315-9930

ARGUS

Vol. 5, no 5



COLLABORATEURS:

LIBRAIRIE GARNEAU, 47 rue Buade, Québec
MONTEL INC., 225 4e avenue, Montmagny

ARGUS

Comité de rédaction/Editorial Committee:

Madeline Balcer, prés.
Lise Langlais
Irena Murray
Alain Perrier
Gregory Rickerby
Réjean Savard

Correcteurs/Correctors:

Philippe Houyoux
Émile Lalonde

Graphiste/Graphist:

Jean-Marc Lachaine

Dépôt légal/Copyright:

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada

Argus est une revue bimestrielle publiée par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Elle vise à l'information et à l'éducation de la profession.

La rédaction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes.

L'abonnement annuel est de \$12.00 (\$3.00 le numéro) et de \$15.00 (\$3.50 le numéro) pour l'extérieur du Québec. Il est gratuit pour tous les membres de la Corporation.

Toutes demandes concernant les numéros manquants doivent être envoyées, au plus tard un mois suivant la date de parution, à l'adresse suivante:

Argus
Secrétariat de la CBPQ
360, rue Le Moyne
Montréal, Québec

Les articles de la revue sont recensés dans Library Literature.

Argus is a bimonthly journal sponsored by the Corporation of Professional Librarians of Québec.

Its aim is to publish original papers for the information and education of the profession.

Articles are the entire responsibility of the authors.

The yearly subscription is \$12.00 (\$3.00 an issue) and \$15.00 (\$3.50 an issue) outside Québec. Subscription for members is included in their fees to the Corporation.

Requests concerning missing issues should be sent, no later than a month after date of publication, to the following address:

Argus
Secretariat of the CPLQ
360 Le Moyne Street
Montreal, Québec

Articles are indexed in Library Literature.

Corporation
des bibliothécaires
professionnels du Québec

Corporation
of Professional Librarians
of Québec

ARGUS

Vol. 5, no 5
sept./oct. 1976 Sept./Oct. 1976

SOMMAIRE CONTENTS

- 62 EDITORIAL
ARGUS-COMMENTAIRE
- 63 SI JE SAVAIS CE QUE JE VEUX...
Gilbert Forest
- 65 THE PUBLIC LIBRARY IN ENGLAND
David Batty
- 67 LA BATAILLE DU LIVRE N'EST PAS ENCORE PERDUE
Laurent Laplante
- 70 L'ENVERS DU DROIT DES AUTRES...
Jacques Sansfaçon
- 73 LECONS DE COOPERATION
Alain Perrier
- 77 LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES EN REPUBLIQUE FEDERALE
D'ALLEMAGNE
Jacques Panneton
- 79 CONCERTATION SCOLAIRE-MUNICIPALE
Philippe Sauvageau

ÉDITORIAL

Pouvons-nous parler du rôle public des bibliothèques au Québec à l'heure actuelle, sans nécessairement limiter ce rôle aux bibliothèques publiques? Il nous semble que les bibliothécaires manquent quelque peu d'imagination: public= bibliothèque publique.

Chaque bibliothèque, qu'elle soit scolaire, universitaire, nationale ou autre, détient de l'information qu'elle devrait normalement viser à diffuser le plus possible. Comment penser à rejoindre le grand public quand, à l'intérieur même des cadres d'une bibliothèque donnée, la clientèle particulière éprouve des difficultés à s'orienter dans les labyrinthes de l'information très bien aménagés par les bibliothécaires?

Comment les bibliothécaires eux-mêmes parviennent-ils d'ailleurs à se retrouver d'un labyrinthe à l'autre?

Les Congrès, l'Ecole de bibliothéconomie favorisent les contacts personnels. Contacts qui s'avèrent plus qu'utiles. En effet, la meilleure recette pour obtenir l'information recherchée consiste à appeler Monsieur X que vous seul connaissez.

Ce Monsieur X est d'ailleurs le seul capable de repérer de façon convenable l'information recherchée et de vous la transmettre dans un délai respectable. Cependant, il faut encore que ce Monsieur X soit libre au moment où vous recourez à ses services et disposé à vous répondre.

Comment le public non averti de ces procédures peut-il se prévaloir de son droit à l'information? Par le biais d'un bibliothécaire professionnel, pour qui le mot professionnel veut dire des choses. Ou encore, que tous les bibliothécaires pensent à organiser et organisent très vite l'accès aux sources de l'information avant que d'autres y pensent pour eux. Et enfin, la solution ultime serait que tous les non bibliothécaires s'inscrivent à un cours en bibliothéconomie.

Quoi qu'il en soit, si vous trouvez des solutions à ce problème épineux, veuillez nous en faire part avant le prochain congrès.

La Rédaction

ARGUS COMMENTAIRES

Lors de la dernière assemblée générale de la corporation, les membres votaient une résolution visant à confier l'information officielle du comité de rédaction d'ARGUS. Cette résolution avait été comprise par plusieurs comme une tentative de mettre fin à un certaine atmosphère de chasse aux sorcières tout en tenant les membres au fait des différentes activités de notre corporation. Le texte de la résolution confiait ce mandat au comité de rédaction d'ARGUS.

Voici que le bureau, trouvant sans doute que le travail était trop lourd pour un seul comité, a décidé de former deux comités distincts en plus d'accepter le principe d'un troisième: comité de rédaction d'ARGUS, comité d'ARGUS JOURNAL, et "principe" d'un comité de publications.

En tant que membre "ordinaire", je m'ennuie d'ARGUS-JOURNAL! En tant que membre du bureau, j'ignore les motifs profonds qui ont amené à interpréter "de considérer ARGUS comme l'organe normal et habituel de diffusion de toute l'information officielle au sein de la CBPO" comme la volonté de la majorité des membres d'avoir trois comités! En tant que membre du comité de rédaction d'ARGUS, je suis frustré! Je m'explique.

A cette même assemblée générale eut lieu un atelier de travail sur le sujet ARGUS. Le projet de diviser le comité de rédaction d'ARGUS en trois comités distincts fut avancé. A moins que je sois "dur de la feuille" (sans doute à cause de mes trois états), la suggestion n'obtint pas une audience significative.

Je suis de plus frustré parce que depuis un an les membres n'ont jamais autant critiqué ARGUS. Selon moi, c'est un signe de santé! Et cela encourageait les membres du comité à redoubler d'ardeur, à se renouveler. A viser comme objectif que les membres de la corporation attendent avec impatience la prochaine livraison d'ARGUS JOURNAL!

Sans doute suis-je trop "jeunet" pour croire encore que de publier des opinions divergentes, des textes hâtivement écrits, des articles non "scientifiques" peuvent refléter les balbutiements d'un organisme qui n'a pas encore atteint le statut qu'il souhaiterait auprès de "professionnels" qui parfois le délaissent, ou exercent leur profession sous une autre appellation... Peut-être suis-je trop déçu de voir une équipe enthousiaste contempler le morcellement de ses efforts et chercher dans ses convictions profondes un motif de continuer.

Quoi qu'il en soit, j'ai la ferme certitude que d'annoncer ces faits ainsi que d'annoncer les départs de Madeleine Balcer et de Gregory Rickerby du comité de rédaction d'ARGUS et de Réjean Savard du comité d'ARGUS JOURNAL sera compris des membres de l'assemblée générale qui désiraient de l'information "officielle".

Alain Perrier

SI JE SAVAIS CE QUE JE VEUX...

Gilbert FOREST

Chef du Service des Textes
Société Radio-Canada

Je ne suis ni bibliothécaire, ni bibliotechnicien. S'il fallait à tout prix me trouver un quelconque qualificatif, j'accepterais de bonne grâce qu'on me dise "bibliovore", de la famille des "bibliophages".

Nous sommes quelques survivants de cette espèce en voie d'extinction, quelques-uns que les radiations de la téléfission n'a pas irrémédiablement endommagés. Jusques à quand résisterons-nous? Il y a de quoi s'inquiéter, frémir et appréhender une... insurrection prochaine, si l'on songe à la masse de monnaie de papier qui doit passer de la poche au tiroir-caisse, chaque fois qu'un bibliovore a le malheur de mettre le pied dans une librairie. On ne peut plus compter sur les amis-qui-prêtent-leurs-livres: le souffle de l'inflation les a balayés.

Fort heureusement, restent les bibliothèques et, corollaire des plus logiques, les bibliothécaires. Car une bibliothèque, c'est bien beau, somptueux parfois, et toujours impressionnant, mais c'est affolant. Imaginez un pauvre hère affamé, placé devant cent gâteaux différents, qui tous le tentent. Le pauvre homme!, âne dépérissant, à égale distance de deux bottes de foin, parce qu'il ne sait laquelle choisir pour commencer...

Je suis donc de la race de ceux qui lisent encore. Il m'est arrivé de m'en étonner, pour me sentir bien vite rassuré: je ne suis pas l'unique survivant. Je me demande même s'il n'y aurait pas une sorte de "revanche des berceaux" de ce côté-là - la nature connaît mieux que nous les lois de l'équilibre. En effet, il me semble que nous étions moins nombreux - et de ce fait moins longtemps! - naguère au comptoir des bibliothèques. Remarquez que je ne m'en plains pas: plus il y aura de lecteurs, plus il y aura de livres, du moins je me plais à le croire, et les autorités, celles que l'on dit "compétentes" dans les textes officiels, devront fournir les services essentiels. Comme en milieu hospitalier, quoi!

Vous avez compris, à lire cette tirade, que je ne suis pas "du milieu". Mon approche n'a rien de scientifique. Elle vous a peut-être paru un tantinet légère (euphémisme!) Je la voulais impressionniste, ce qui n'est pas nécessairement un défaut.

"Quand on a éprouvé l'horrible tourment de la soif, on a acquis le droit de parler de la fraîcheur désaltérante des sources." (1)



Ma soif de lecture m'a conduit à la bibliothèque. Je devrais dire d'une bibliothèque à l'autre. J'ai beau lire avidement, jusque dans leurs plus petits caractères (où l'on trouve souvent le meilleur), les pages littéraires de nos journaux, consulter les revues culturelles d'ici et d'ailleurs, je ne parviens pas à tout savoir. Pauvre petit cerveau que celui de l'homme! Aussi dois-je compter sur les conseils (éclairés, cela va de soi) des bibliothécaires. Je ne suis peut-être pas encore sorti de l'âge des illusions, mais il m'a toujours semblé que le bibliothécaire, lui, sait tout: quel nom se cache sous tel pseudonyme, dans quel numéro de quel journal a paru tel article, quel livre on "doit" lire sur un sujet particulier, qui relève loin en arrière tel autre livre sur le même sujet. Bref, le bibliothécaire est mon conseiller, j'allais dire mon gourou, celui à qui je peux faire confiance les yeux fermés. Je serais frustré, voire déçu, si j'apprenais qu'il n'est pas en mesure de jouer ce rôle. Mais je n'ai aucune crainte à ce sujet: les Ecoles de Bibliothéconomie dispensent certainement (je ne veux même pas vérifier) un "enseignement culturel et un enseignement technique".

Vous me saurez gré de couper au plus court avec la technique: les problèmes d'administration, de classification, de catalogage ne sont pas de mon rayon. En aparté, une anecdote: j'ai consulté récemment quatre bibliothécaires, pas des commis, des bibliothécaires, pour savoir ce qu'était le "Cutter number". Les trois premiers ne s'en souvenaient pas..., c'était assez compliqué..., etc.

Pour ce qui est de l'enseignement culturel, je vais avoir l'air vieux jeu, déphasé, croulant, si j'utilise, à la suite, deux mots archaïques, que l'on retrouve pourtant encore au dictionnaire: formation humaniste. Vous n'y pensez pas! 1976! On est en 1976! Allez vous faire voir ailleurs, mon ami! (2) Dans une société où le mot "culture", que l'on place avec ostentation dans toute conversation brillante, n'a qu'une valeur factice, le bibliothécaire me paraît être l'homme de barre. (Notez que je ne suis pas volontairement anti-féministe en employant ici

le masculin. Je suis tout bêtement un homme. Voir l'Eugé-
lionne, de Louly Bersianik.) Puisque le bibliothécaire a
en main tous les instruments qui lui permettent de ren-
seigner de façon adéquate ceux qui le consultent, il me
paraît élémentaire qu'il sache les utiliser. N'exigez pas
de l'homme de la rue qu'il puisse se retrouver dans l'Index
de l'Actualité, dans le Readers' Guide, le Facts on File,
le Biography Index, le Music Index, et qu'il sache à quoi
servent Periodex et RADAR (vous auriez de drôles de ré-
flexions...).

En somme, parmi les grandes qualités (qualifications?) que
je veux trouver chez un bibliothécaire, l'une des premiè-
res est la disponibilité. Il doit être là pour m'aider, à
la condition que je n'abuse pas, bien sûr: il est là pour
les autres aussi... Je ne suis sans doute pas le seul à ne
pas aimer que l'on "m'expédie" en vitesse pour retourner
le plus vite possible à son siège en attendant le prochain
client - j'allais écrire la prochaine victime - dont on
s'occupera de semblable façon.

J'aime bien aussi qu'il soit imaginatif. Parce que, aussi
curieux que cela puisse paraître, il faut que le biblio-
thécaire se rende bien compte que je ne sais pas toujours
ce que je veux. Autrement, je le demanderais! En réalité,
par les questions pertinentes qu'il doit être en mesure de
me poser, je lui laisse le soin de m'amener à circonscrire
ma pensée, à préciser mes besoins, jusqu'au moment où, le
déclat se produisant, il sait ce qu'il peut m'offrir qui
répondra à mes besoins. Je m'attends à ce qu'il fasse ce
même travail créatif quand je le consulte pour information,
pour ma culture ou simplement pour meubler mes loisirs.

C'est beaucoup demander si les individus restent étrangers
l'un à l'autre. Aussi la bibliothèque doit-elle s'ouvrir
au monde, éviter de donner l'impression d'un univers clos,
rébarbatif, que ne fréquenteraient que les "intellectuels"
et les étudiants (les deux termes n'étant pas nécessairement
contradictaires...).

Chacun doit y avoir accès, s'y sentir chez lui. Aux res-
ponsables de trouver les moyens d'aller chercher les gens,
ces gens de la rue qui, jusqu'ici, n'ont eu que respect
pour ces "lieux saints de la culture". Elle est révolue,
j'espère, cette époque où il ne fallait pas lire. On se
rappelle le roman de Gérard Bessette, Le Libraire. Il fau-
drait aussi lire quelques bonnes pages qu'Yves Thériault
a écrites là-dessus dans Antoine et sa montagne (pp. 98
et sq.)

Dans un article de la revue "Documentation et bibliothè-
ques", en septembre 1973, Georges Cartier écrivait:

"Nous nous plaignons fréquemment d'être
méconnus et nous maintenons notre ten-
dance à nous confiner, bien abrités, dans
les citadelles et les monastères que
constituent nos bibliothèques."

Je n'ai pas envie de contester cette opinion d'un spécia-
liste, d'autant plus que je la partage! Et j'ai pu, à l'oc-
casion, la vérifier... Je n'ai par contre aucune compéten-
ce qui m'autoriserait à suggérer quelque moyen que ce soit
pour corriger la situation qui, il faut le reconnaître,
s'est améliorée depuis quelques années.

Je souhaite simplement, et ce sera mon mot de la fin, que
le bibliothécaire finisse par faire oublier l'image qui
se dégage de cette phrase d'Albert Léonard, dans un arti-
cle du Devoir du 5 juin dernier, à propos du livre d'Armand
Hoog, Le Temps du lecteur:

"Elle est significative la liste des
oeuvres qui émergent du passé pour
conquérir leur vraie place dans le
patrimoine culturel et des oeuvres
d'un présent vite oublié qui rejoi-
gnent les bibliothèques où la mort
rôle."

Sur ce, je vais faire un tour au... cimetière, saluer
quelques amis qui s'y trouvent!

NOTES

(1) Reine Malouin. Cet ailleurs qui respire, p. 48

(2) Je le voudrais bien, parfois!

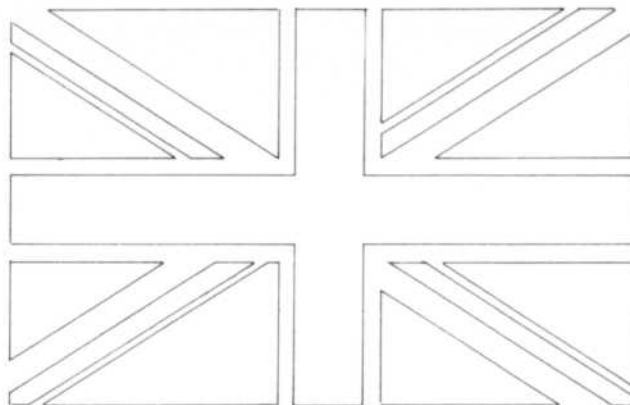
THE PUBLIC LIBRARY IN ENGLAND

David BATTY

Professor, Library Science
McGill University

The public library in England is a part of English life. No municipality, no county is without its library. In the city, the central library is a landmark and a home for the scholar as much as the casual reader; the town library fits comfortably into high street or market place, occupying a regular place on the family itinerary between the butcher and the hardware store; out in the county the arrival of the bookmobile rivals the church social in popularity and in the combination of gossip and higher thought.

The public library movement in England sprang from the enthusiasm of liberal philanthropists in many of the large cities and towns. They had seen the popularity of the circulating libraries that dispensed romances and popular histories to an increasingly literate lower middle class, and they had known the satisfaction of the subscription libraries in which a kind of cooperative purchase brought to the subscribing members far more books than they could ever own individually. The same liberal movement that promoted universal education and literacy, promoted the establishment of free libraries. The 1850 Public Libraries Act permitted towns to establish libraries supported by local (and very limited) taxes. Later acts allowed a better share of the taxes, and by 1900 most towns and cities in England had flourishing libraries. In 1919 the county areas not included in urban municipalities were given the power to run libraries, and in most of these new county libraries there was a strong connection with the Education



Department and the school library system. By the end of the 1930's only a handful of towns and rural areas did not have their own library service.

Before the end of the 19th century librarians like James Duff Brown of Clerkenwell had abandoned closed stacks, and had moved to open access, classified shelf arrangement, and the classified catalogue. In default of the aloof academic libraries the newly established Library Association found its members and officers among public librarians, with a consequent increase in power and voice for both itself and the public library movement. Only one university countenanced a school of librarianship (actually of librarianship and archives, to achieve the respectability of training mostly academic librarians) so because the Library Association had a Royal Charter as the sole professional body, it set up its own examination structure, to qualify librarians for inclusion on the Register of Chartered Librarians. Librarians prepared themselves for these quite rigorous examinations by part-time study, on-the-job training, correspon-

dence courses and one or two week summer schools. Alongside the Library Association, which was mainly for senior librarians, had grown up the Association of Assistant Librarians, and it was this body that was responsible for educational activities for its upwardly striving members. When the AAL became a division of the LA, and naturally the biggest division, the LA's power and the power of the public libraries was confirmed.

During the 1930's the Central Library for Students in London became the National Central Library: a national union catalog and clearing house operation involving a whole system of Regional Library Bureau. Although all libraries were involved in this network, the public libraries, and especially the great city libraries, were the most active and offered the richest resources. Whereas academic and special libraries retained a high regard for their immediate communities, the very strong public library tradition of free and general availability of literature made them ready supporters of regional and national cooperation. Indeed, soon after the Second World War, and certainly by 1960, free interavailability of library cards was general throughout Great Britain.

This instinct for cooperation went further. Also in the 1930's considerable interest was expressed in commercial and industrial information exchange in different parts of England. Public libraries offered themselves as clearing houses in networks that included other public libraries, academic libraries, and industrial and research libraries. LADSIRLAC (Liverpool and District Scientific Industrial and Research Libraries Advisory Council) was based on the Liverpool Public Library, SINTO (Sheffield Interchange Organisation) on the Sheffield City Libraries. These libraries acted as brokers; a research library could request information, secure in the knowledge that its identity as enquirer would not be revealed, and any library might respond, knowing also that it could remain anonymous. Thus information could be exchanged freely without any encroachment on sensitive areas of company identity.

What were these public libraries like? Let me describe three typical systems. A large city library serving a population of about one and a half million people had a collection of two million volumes. Its lending library system was based on a technical processing unit, and comprised some forty branches, at least ten of them libraries of 40,000 volumes, with a staff of two or three professionals and ten or twelve non professionals. The city reference library included a big commercial and patents library, a big technical library, and a main reference collection of nearly one million volumes, including over 100 incunabula. The reference library staff numbers over 100. In the 1970's it developed one of the major experimental systems using MARC data.

A typical town library served a population of 80,000 people. Its central library contained a small reference section, but was mostly a fiction and popular non-fiction lending collection. It had a large separate and highly popular children's

library and an extensive and well used record library. Eight part-time branch libraries offered similar services (not records) to the villages that urbanization had drawn into a concrete embrace. The library used the inter-library loan services of the Regional Library Bureau about twice as often as it responded to requests from them. The main library was in great demand by the many local societies as a resource and as a physical locale.

The county library served all the towns, villages and rural areas outside the major towns that already had libraries. Some county library branches were very well designed and attractive, quite the equal of small municipal libraries. The county had belonged to a public authority building design consortium, and as a result had a ready, variable and cheap design when it felt the need for development. Any area not served by a formal library had a two-weekly bookmobile service: The headquarters library maintained collections of technical literature, music and play reading sets that were often called on by the Regional Library Bureau. The library at one time answered to the county Education Officer, and in consequence was responsible for the school library service throughout the county.

After the Second World War a number of librarians became full-time teachers in colleges of further education to help librarians returning from the services to complete the part-time education for Library Association qualifications they had left in 1939. These librarian-lecturers became the nucleus of full time library schools once the advantages of full time education were realized, and naturally retained a decided public library bias. Only later, with the advent of degree courses in library science did some of the larger schools consciously include programs directed towards academic libraries.

In 1964 a new Public Libraries Act increased the number of professional positions by 40 percent, and established minimum requirements and standards for public library systems: no municipality could support an independent library below a certain population level, and unless it spent a certain proportion of its taxes on libraries, a certain absolute minimum on its collection, and unless that collection met a minimum ratio with regard to the population.

In this same period the large public libraries began to cooperate with academic libraries and to experiment with automated systems. What once were fiercely independent and ruggedly individual libraries are now confident enough in their tradition and their character to merge it in that of other kinds of library, the better to continue what they have always believed in.



Laurent LAPLANTE
Editorialiste
Le Jour

LA BATAILLE DU LIVRE N'EST PAS ENCORE PERDUE

Qu'on aime ou pas McLuhan, l'avertissement qu'il a servi à la galaxie Gutenberg et à tous les bibliovores qui s'y rattachent mérite d'être entendu. Ou bien l'écriture prend d'urgence le virage de la démocratisation la plus radicale, ou bien la prochaine civilisation en sera une où le livre et même l'écrit en général ne joueront plus le rôle déterminant.

Nul doute que, dans cette réorientation que rien n'annonce encore vraiment, les bibliothèques pourraient et devraient intervenir de façon significative.

On commence, au Québec comme aux Etats-Unis et en Europe, à s'affliger de l'érosion subie par la langue écrite des jeunes étudiants. Les patrons savent depuis plus longtemps, quant à eux, que la secrétaire capable d'écrire son nom sans faute est aujourd'hui une denrée plus rare que le diamant bleu. Mais, par-delà ces inquiétudes suscitées par la dégénérescence de notre langue écrite et par-delà les débats autour du jocal, de l'hexagonal et du slang, une préoccupation à peu près universelle se manifeste au sujet des caractéristiques actuelles et futures de la communication.

La dimension académique du problème frappe tout particulièrement ceux d'entre nous qui accordent par profession ou par tempérament une importance spéciale à l'écrit. Ceux-là ne conçoivent pas qu'on puisse quitter l'école sans avoir désamorcé la plupart des pièges syntaxiques. Ceux-là comprennent d'autant moins le débraillé de la langue de nos jeunes qu'ils sont conscients de n'avoir jamais bénéficié autant que la jeune génération des largesses de l'éducation d'Etat. Ceux-là ne se privent donc pas de souligner que des milliers de mères de famille, qui n'ont connu comme système d'éducation que quelques années d'école de village sous la gouverne d'une institutrice à peine plus avancée que son troupeau, ont néanmoins conservé leur vie durant un respect et une connaissance du français qu'on n'ose surtout pas attendre de nos cégépiens ni de nos professionnels.

Directement reliée à ce versant académique du problème, surgit l'inquiétude au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler la rigueur intellectuelle ou encore l'esprit d'analyse. L'audio-visuel, dont nul ne conteste les vertus ni surtout la force de séduction, a atrophié chez un grand nombre le goût et peut-être la capacité de réfléchir. L'explosé télévisuel nous saute aux yeux et aux oreilles, effi-

cacement global, terriblement près de la "démonstration par immersion", et rares sont ceux qui parviennent à faire le tri parmi les innombrables et inégales productions qu'on nous impose quotidiennement. D'ailleurs, en cas de doute ou d'insatisfaction, pourquoi s'entêter? Pourquoi ne pas tourner le bouton dès que s'émeuse l'intérêt? Pourquoi se lancer dans une pénible décantation quand on peut, à volonté et discrètement, bifurquer vers une autre émission moins exigeante?

De fait, dans des professions et des milieux qui n'ont jamais manifesté de méticulosité particulière à propos de la qualité de la langue, on exprime aujourd'hui une insatisfaction croissante face au système d'enseignement et, plus globalement, face à l'effort de concentration que consentent ou ne consentent pas les nouveaux arrivants sur le marché du travail. On s'accommodait assez bien dans ces milieux d'une langue bâtarde à condition que se révèle une méthodologie prévisible et que s'effectue un cheminement rigoureux de l'objectif au public-cible en passant par la définition d'une stratégie. Encore là, on est tenté d'imputer à l'audio-visuel l'émergence d'une société moins à cheval sur des paramètres intangibles.

Le problème possède aussi, il va sans dire, une dimension sociologique. L'audio-visuel, tel qu'il déferle aujourd'hui, a ceci de fondamentalement différent de l'écrit qu'il est toujours et irrésistiblement un phénomène collectif. On lit un livre de façon individuelle, tandis qu'on a toujours conscience, face à une émission de télévision, d'être un parmi des milliers de téléspectateurs atteints par le message. Certes, les "best-sellers" existent et les périodiques aussi, ce qui confère à certains types d'imprimés un impact collectif. Il n'y a quand même pas de commune mesure entre la pénétration du message écrit et celle du message télévisé. Un peuple qui consacre quinze minutes par jour à la lecture de son journal (et lequel!) et plus de quatre heures chaque jour à la contemplation de la chose télévisée serait mal venu de contester la suprématie du petit écran.

D'ailleurs, ce n'est pas uniquement au niveau quantitatif qu'il faut reconnaître la priorité de la télévision et de l'audio-visuel en général. C'est aussi au niveau de la concomitance. Que la Bible ait eu à travers les âges une influence énorme, nul ne le niera. Chacun, cependant, face au message biblique, conserve le sentiment d'entendre seu-

le texte du Pentateuque ou de vivre seul les visions de l'Apocalypse. Le lecteur de la Bible n'éprouvera pas le besoin, en entrant au travail au lendemain de sa lecture, d'établir ou de vérifier la connivence avec un autre lecteur. On ne l'entendra pas dire: "C'était bon hier soir le Cantique des cantiques!" Tout auditeur du "60" estimera naturel, en revanche, de pousser son voisin du coude le mercredi matin en lui disant: "As-tu vu si Carter est pareil à Kennedy?" Malgré son indéniable pouvoir, la presse écrite n'aura jamais donné à ses adeptes - du moins jamais autant que la télévision - la sensation d'avoir perçu le message ensemble.

La conséquence de cette concomitance est énorme. De toute évidence, en effet, la télévision est capable de modifier les comportements infiniment plus vite et plus radicalement que la presse écrite ou la littérature n'ont jamais pu le faire. Et cela, précisément parce que la télévision convainc notre voisin en même temps que nous. On résiste à l'influence d'un livre et on discute avec l'auteur d'un éditorial, et l'activité critique est d'autant plus intense qu'on redoute de faire face, au sortir de la lecture, à des gens qui n'ont pas subi la même démonstration. A quoi vais-je ressembler si, parce que j'ai lu Marx dans mon "10/18", je propose soudain de remplacer tous les sieurs" par de sonores "camarades"? A l'inverse, le conformisme joue en ma faveur si je tente le même virage au lendemain d'une émission spéciale sur les réussites cubaines ou soviétiques.

Au Québec, ce n'est donc pas hasard si la révolution tranquille et le développement de la télévision ont coïncidé dans le temps. Ce n'est pas non plus hasard si un changement aussi significatif que la chute brutale de notre taux de natalité est survenue au moment même où la télévision nous mettait en face - ensemble et au même moment - de sociétés plus permissives. On aurait vendu un million de fois les oeuvres de Malthus qu'on n'aurait pas modifié les convictions et les comportements des Québécois et des Québécoises aussi radicalement que l'a fait la télévision. La démonstration faite devant tout un groupe diminue en chacun la force de résistance et nulle démonstration n'a jamais rejoint d'un bloc autant d'individus que la télévision. Et si l'exemple du taux de natalité ne semble pas assez probant, qu'on pense un instant aux Jeux de Montréal: maintenant que la télévision, en quinze jours, a permis aux Québécois de considérer le stade olympique comme une réalité familière, est-on encore aussi scandalisé par son coût?

L'influence académique, professionnelle, sociologique de l'audio-visuel ne doit cependant pas faire oublier la place qu'occupe désormais la télévision dans la définition de nos valeurs politiques. Nul ne nie d'ailleurs l'importance de la télévision dans ce domaine. Il n'est pas certain toutefois que tous perçoivent bien l'ampleur du rôle de la télévision. Ce n'est pas tout, en effet, de rappeler l'impact qu'eut (ou n'eut pas) le débat télévisé entre Kennedy et Nixon ou d'analyser de diserte façon l'affrontement télévisé entre Lesage et Johnson. C'est à un niveau infi-

niment plus profond que s'évalue vraiment l'influence proprement politique de l'audio-visuel.

La télévision agit aujourd'hui, qu'on veuille ou non et qu'on le sache ou non, comme "chef du personnel" du monde politique. Nul n'entre dans ce monde ou n'y survit qui ne peut tenir convenablement sa place devant la caméra. De Carter à Trudeau, de Lesage à René Lévesque, de Drapeau à Bourassa, tous ceux qui survivent en politique et y deviennent marquants savent passer la rampe. Le critère de la télégenie prime tous les autres: qu'un homme politique mérite les plus vifs éloges, comme Claude Castonquay ou Jean-Jacques Bertrand, ne compense aucunement leur inaptitude à percer l'écran.

Non seulement la télévision élimine brutalement de notre univers politique tous ceux qui ne savent pas comment entortiller finement un sophisme ni comment pratiquer publiquement leur judo mental, mais encore elle impose à ses privilégiés des règles de communication très précises. L'homme qui met trop de nuance dans ses réponses empêche les réalisateurs de télévision et de radio de bâtir leurs émissions à coups de séquences de dix secondes, et on s'empresse donc de l'éliminer. En revanche, celui qui peut ergoter agréablement et résumer en 22 secondes la substance d'un document de 500 pages verra quotidiennement s'attrouper autour de lui la meute des journalistes de l'électronique. Il n'en faut pas davantage pour que toute une société en arrive à réserver ses faveurs aux seuls êtres politiques capables de réussir ces insignifiants tests de chiens savants. Il est possible - et souhaitable - qu'un homme politique puisse aussi bien prendre les bonnes décisions que les résumer clairement, mais il n'est pas normal ni sain d'accorder systématiquement présence aux spécialistes du résumé électronique et de la pirouette télévisée sur les administrateurs moins télégeniques.

C'est pourtant là que nous en sommes. L'audio-visuel impose à notre école, à nos professions et métiers, à notre vie sociale et même politique des valeurs nouvelles et des critères inédits. On se lancerait assurément tête première dans une impasse si l'on tentait ou de nier ou de renverser instantanément cette situation. On démissionnerait toutefois de façon inadmissible si l'on se contentait, au passage de la locomotive électronique, d'essayer une larme nostalgique à la mémoire d'un "cométique" oublié. De toute évidence, l'électronique rejette présentement dans l'ombre des valeurs dont plusieurs mériteraient un meilleur sort. Les rappeler et, si possible, les faire revivre ne nous ramène pas nécessairement à "ce stupide 19e siècle".

Un premier élément mérite d'être pris en considération. C'est l'inutilité de la bouderie. De même que le cinéma fit jadis une erreur en croyant que la télévision allait faire disparaître, de même la bibliothèque se trompe si elle abandonne à l'audio-visuel l'ensemble du public. Directement ou indirectement, le livre, y compris ses véhicules présents et futurs, garde aujourd'hui une importance de premier plan. A condition, cependant, qu'il sache s'annexer à la télévision, se greffer sur elle, utiliser à fond le pouvoir de diffusion

qu'elle détient de façon péremptoire.

Certaines réussites, d'ailleurs, sautent aux yeux. L'odyssée n'a-t-elle pas conquis des milliers de nouveaux adeptes depuis que la télévision nous en a livré une version ensorce-lante? Et combien de romans ou d'oeuvres poétiques ont ainsi rejoint le grand public grâce au faciès de Gérard Philippe ou à la manivelle d'Antonioni? Certes, des milliers de téléspectateurs ou d'amateurs de cinéma renonceront à lire l'oeuvre écrite sous prétexte qu'ils ont vu "cela" à la télévision, mais on peut être certain, d'autre part, que la présentation audio-visuelle d'une oeuvre rapproche de la littérature des gens qui se croyaient incapables de lire autre chose qu'Intimité.

Il faut cependant, de toute évidence, aller plus loin. Pourquoi, par exemple, une collaboration plus intime ne s'amorce-t-elle pas entre les bibliothèques et les émissions d'affaires publiques? Pourquoi les divers réseaux de télévision, Radio-Québec excepté, se montrent-ils d'une telle pudeur quand vient le moment de nous dire où ils ont puisé leurs informations? Pourquoi se contenter de nous dire "recherche: Untel", alors qu'on pourrait et qu'on devrait profiter de l'occasion pour faire voir le livre, le document, la revue qui a servi de fondement à l'émission? Dans maintes circonstances, en effet, en écoutant ces savants débats sur les quatorze factions angolaises ou ces lugubres entrevues avec de grands voyageurs, nous éprouvons le besoin d'aller au-delà de ce que nous présente l'écran. Il suffirait que, d'une image ou d'un mot, on nous indique où trouver le supplément d'information pour qu'aussitôt s'établisse un pont d'une grande utilité entre l'audio-visuel forcément schématique et l'écrit nettement plus fouillé. Télé-Ressources, sur les ondes de Radio-Québec, pratique cette pédagogie sans que l'intérêt en souffre. Bien au contraire.

L'essentiel demeure cependant de diminuer le plus possible la distance entre le livre et le lecteur. Et cela, sur le plan psychologique autant que spatial. Il est indéniable, d'une part, qu'on n'encourage guère le goût de la lecture si l'on n'offre aux étudiants et au grand public que des auteurs français ou des manuels américains. Ce qui est vrai psychologiquement se vérifie, d'autre part sur le plan physique: la bibliothèque aux portes grandes ouvertes et à l'horaire flexible séduit plus que l'édifice lointain enfermé dans un 10 à 4 im-muable.

Sur ces deux fronts, en dépit de difficultés encore évidentes et considérables, nous avons effectué d'importantes trouées. La littérature québécoise occupe désormais une place plus importante dans les programmes scolaires ou les kiosques de vente et, par ricochet, dans l'esprit des gens. Les classiques, dans un premier temps, en subissent peut-être un contre-coup, mais la fringale de la lecture, une fois amorcée, risque fort d'emporter son homme à travers toute la littérature. Pourquoi le passage ne se ferait-il pas de Marie-Claire Blais à Mauriac?

Reste évidemment l'étrange monde universitaire. Là sévit à volonté le manuel étranger. Pour un Léon Dion capable de met-

tre en face de ses élèves une oeuvre personnelle colossale, combien de minables spécialistes se font une gloire d'abrutir leurs auditoires de découvertes étrangères plus éblouissantes qu'utiles? Certains étudiants finissent par en savoir plus long sur la Papouasie que sur le Québec, mais ils en perdent le goût de la lecture. Ils perdent, de vue en tout cas, le lien qui doit exister entre le milieu et l'écrit. Au fur et à mesure qu'augmente la production de nos universitaires et que leur enseignement s'enracine davantage dans notre terroir et nos difficultés, la situation change cependant pour le mieux. Il n'est évidemment pas question de refermer la "fenêtre sur le monde" que nous avons timidement entrouverte il y a une vingtaine d'années. Il est question, en revanche, de bâtir, en littérature pure comme en recherches plus techniques, notre chose à nous. Plus nous y parviendrons, plus se réduira le fossé entre l'écrit et le public d'ici.

Encore plus qu'elle ne le fait présentement, la bibliothèque devra cependant se faire disponible. Déjà elle a appris qu'il est plus important de faire circuler les livres que d'en augmenter l'inventaire. Déjà elle a compris en maints milieux que le silence feutré qui pour nous encadrait nécessairement la lecture en salles publiques devait se résigner à des fêlures définitives. Déjà elle a compris qu'une société fébrile bouscule les horaires et les habitudes. On voit donc de plus en plus souvent des bibliothèques qui consentent à assouplir leur gestion, qui consentent à devenir nomades, qui acquièrent des revues et des oeuvres sur lesquelles elles auraient autrefois levé le nez.

Nous sommes encore, cependant, à bonne distance de la grande audace. Quand on observe avec quel déprimant mauvais goût nos salles d'attente chez les dentistes et les médecins étalent des revues qui n'ont ni contenu ni québécoïtude, on se demande pourquoi une bibliothèque publique ne décide pas d'envahir ce territoire. De même, pourquoi faut-il que le cinéma se soit taillé une place à bord des avions transcontinentaux avant même qu'un modeste dépôt de livres n'y soit parvenu? J'ajouterai qu'il faut vivre en milieu rural pour constater à quel point le livre a cédé ce territoire à la télévision sans même se donner la peine de livrer bataille. Etc. Etc.

Considérer l'audio-visuel comme définitivement incrusté dans nos vies, ce ne sera pas se montrer défaitiste ni même réaliste. Ce sera accepter avec grande satisfaction un mode de communication et de diffusion rapide, souple, collectif. Ceci n'entraîne pourtant pas comme conséquence inévitable que la télévision doit tout régenter, tout faire disparaître.

La bibliothèque n'a pas à boudier la télévision, mais elle n'a pas non plus à la redouter. Elle n'a donc pas à se contenter d'une place sans cesse plus restreinte parce que tel est le bon plaisir de la boîte à images. Nos étudiants, nos professions, notre société, notre vie politique subissent de criante façon l'influence de la télévision, mais tous ils ont également besoin d'un travail en profondeur que seul permet systématiquement l'écrit. A la bibliothèque d'y trouver sa fierté et sa raison d'être. A force d'enracinement et de disponibilité.

L'ENVERS DU DROIT DES AUTRES

Jacques SANSFACON

Département de Bibliotechnique
Collège Lionel-Groulx

L'information est l'énergie la plus puissante. Branchée sur un organisme actif ou sur un individu inventif, elle ouvre la voie à toutes les découvertes. Pour que L'INFORMATION devienne ENERGIE, elle doit être soumise à de rigoureux traitements qui ne sont malheureusement pas toujours faciles à identifier et de plus, pour que cette énergie ait des REPERCUSSIONS CONCRETES, elle doit être branchée sur des SERVICES qui sont encore plus difficilement identifiables.

L'information est un BIEN qui doit être mis à la disposition de TOUS LES INDIVIDUS (frères, étrangers, libres, enfermés, libérés, écrasés...), dans toutes les PHASES et dans tous les ASPECTS de leur vie: jeunes, vieux, simplement hommes, membres d'associations, travailleurs (au sens large)...

L'information donne naissance à la DOCUMENTATION. Je pourrais donc reprendre les deux premiers paragraphes en remplaçant le mot information par le mot documentation.

La complexité des REALITES et MECANISMES de la documentation au coeur de l'information et de la communication suggère à l'intelligence intelligente que les APPLICATIONS PRATIQUES des principes mis en jeu dans des organismes ne soient confiées qu'à des professionnels, spécialistes en la matière.

Les BIBLIOTHEQUES et CENTRES DE DOCUMENTATION sont les organismes auxquels peut avoir recours un individu (ou un groupe) qui cherche de l'information. Il est en droit de s'attendre à y trouver rapidement L'ECLAIRAGE dont il a besoin et parfois celui de mieux définir son besoin.

Actuellement, le réseau d'accès à la documentation, façonné sur notre système social, consiste en un ensemble cloisonné de collections qui accentue la force du système et réduit celle de l'individu. Par exemple, un individu "de rien" n'aura accès qu'à une bibliothèque municipale... (s'il est chanceux). Par contre, une personne "distinguée" aura aussi cet accès, plus - il aura eu ses bibliothèques scolaires (à remarquer qu'à l'élémentaire, elles sont pratiquement inexistantes), plus - ses bibliothèques spécialisées.

Beaucoup d'informations ou de documentation pertinentes à des individus ne sont jamais accessibles, soit par absence dans les collections auxquelles ils ont accès, soit par trop grande complexité pour eux d'extraire rapidement l'essentiel. Distance physique, distance psychologique.

L'information est un grand facteur de conscience et de qualité de vie, un grand facteur de compréhension, d'éducation, de jugement, de culture, un grand levier d'action. Pour être TELLE, CONCRETEMENT, elle suppose une série de prises de conscience et un ensemble de traitements professionnels. A l'étape de la documentation, les bibliothécaires auraient un rôle important à jouer dans la recherche des meilleures modalités.

Devant les situations complexes et professionnelles, l'individu n'a d'autres possibilités que de s'en remettre aux bons soins des professionnels. Mais il est en droit de s'attendre à ce que ceux-ci se soient donné les moyens de le comprendre et de le servir. Il est en droit de s'attendre à ce que ceux-ci aient poursuivi de longues études, enquêtes, recherches, afin de savoir "piquer" au bon endroit avec le bon "liquide". Comme groupe professionnel, on pourrait se demander si nous nous sommes suffisamment penchés sur ce BIEN de l'INDIVIDU dans ce que l'information peut lui apporter de santé sociale et culturelle et surtout sur les MOYENS d'amener quoi à qui, par quoi et de quelle manière. Et où, et avec quel effet, si vous voulez tout dire. L'individu est en droit de s'attendre à autre chose qu'à des traitements de routine. On ne va pas à l'hôpital pour se faire peser. Déjà les bibliothèques générales pourraient se soucier davantage des possibles retombées des travaux plus complexes des organismes spécialisés. Que dire de nouveaux modes? Des listes de nouveautés par matières en rang d'école, des vitrines, des affiches... est-ce suffisant? Où est la vague de fond? Manque de moyens?, bien sûr. Mais où est le signe d'une grande chose, ouverte, publique, qui aurait des chances d'être appuyée? L'au-delà d'ici-bas. Le public usager des bibliothèques en général aurait le droit de s'attendre à plus de préoccupations de LUI. Ceci devrait commencer par une longue phase de méditation, réflexion, recherche, de la part de NOUS. Si vous avez déjà reçu votre satisfaction de la situation faite aux bibliothécaires et aux bibliothèques, veuillez oublier cette dernière phrase.

Au moment historique d'organiser les collections, de

créer les bibliothèques, nous avons recours à quelques recettes de traitement (catalogage - classification). Ce minimum, peu changé depuis, mais désormais assuré souvent par des centrales, fait que "N'IMPORTE QUI" peut être mis en charge des bibliothèques ou à des tâches dites professionnelles dans les bibliothèques. L'actualité immédiate temps/espace doit déjà suggérer plusieurs situations telles à votre esprit. Grands directeurs, Coordonnateurs, Animateurs, Agents culturels, Professeurs... Aujourd'hui, cela ne suffit donc plus. J'appellerais ces traitements la première génération de traitements de la documentation. Il conviendrait d'en définir d'autres, plus approfondis, plus adaptés aux réalités actuelles de l'information et du public.

Il faudrait provoquer une seconde génération de traitements. Un accouplement des procédés utilisés en milieux spécialisés avec ceux des milieux de communication de masse pourrait peut-être fournir quelques spécimens. Mais il faudrait d'abord disposer d'un personnel disponible... d'un budget...

Malheureusement, ce droit, le public ne peut pas le réclamer trop haut. À ce niveau, qui n'est ni physique, ni matériel, il déplore souvent mais il accepte facilement des situations non idéales. Pour nous c'est un danger sournois parce qu'il nous manque cette provocation.

Il y a aussi toute la "littérature" qui se perd: petite diffusion, "Gestetner literature". Il y a aussi l'information qui se perd à la suite de rencontres, congrès, colloques... Il y a aussi tout ce qui pourrait se dire à l'heure actuelle, qu'on dit celle des self-media. Si l'individu a le droit de s'exprimer, il y a peut-être aussi quelqu'un qui a le devoir de recueillir. Qui est-ce? Il y a aussi toute l'information qui n'a d'autre but que d'abrutir. Même les bibliothèques en véhiculent. Toute la publicité qui se glisse partout... Tout ce qui, au lieu de susciter une recherche, veut être un "pas besoin de penser". Préconiser une bibliothèque-obstacle à la "crétinisation".

L'individu aurait le droit de s'attendre à ce que la bibliothèque ait les moyens de filtrer: rejeter l'inutile, compiler l'essentiel. Non pas dans le sens d'une censure ou d'un "sens unique" mais dans celui d'une structure signifiante. Rapprocher le passé, garder la mémoire au vif, questionner, critiquer le présent, préparer l'avenir. Sortir les consciences des trous individualistes. Dégager les horizons collectifs.

Une bibliothèque devrait être une grande usine de traitement de l'information. Multiples sources d'entrée, multiples manières d'analyser et de synthétiser, multiples voies de sortie. Elle pourrait être décentralisée, coordonnée avec d'autres organismes et greffée sur l'immédiat de l'action de sa clientèle. En ce sens, elle serait "milieutée". Que sais-je encore?

Si chaque individu a le droit de devenir lui-même, la bibliothèque est un des grands moyens dont il dispose pour

y parvenir, sous l'angle INFORMATION de son cheminement; une bibliothèque comme celle décrite au paragraphe immédiatement au-dessus.

Une bibliothèque (ou centre de documentation) n'est jamais autonome, n'existe jamais par et pour elle-même. Elle est toujours intégrée à un organisme public ou privé. L'individu usager aurait le droit de s'attendre à ce que les DIRIGEANTS LOURDS de ces organismes fassent preuve d'une plus grande conscience sociale vis-à-vis l'organisation et l'administration des bibliothèques qui relèvent d'eux. Trop souvent ils confient l'organisation à des personnes non professionnelles ou distribuent les moyens matériels et financiers entre les divers services qui relèvent d'eux d'une manière peu conforme aux véritables valeurs. Echelle selon laquelle la bibliothèque est toujours perdante.

Théoriquement, les MEDIA sont portés aux nues. Pratiquement, on en confie l'organisation et la diffusion trop souvent à des non professionnels et on serre les ceintures de financement. Théoriquement, on clame que les bibliothèques sont des leviers de culture, d'éducation, d'individualisation, d'épanouissement; pratiquement, on étouffe ces organismes qui devraient insuffler la vie. Avez-vous déjà essayé de serrer à fond la ceinture d'un pauvre diable qui essaye de jouer de la flûte?

L'homme, l'utilisateur des bibliothèques, serait en droit de s'attendre à plus de logique et à plus d'attention de la part des ORGANISATEURS de structures. Comment réagir devant ce désert abstrait de lignes théoriques? C'est comme si on pouvait construire du solide avec des structures de papier.

Malheureusement, ces droits, l'individu n'est pas toujours prêt à les défendre dans leurs DIMENSIONS COLLECTIVES, puisqu'en chaque individu sommeille un organisateur qui se réveille à la moindre chance...

Tous les gens crient: "C'est toujours une affaire d'éducation! L'éducation, la solution à tous les problèmes...". J'ai bien l'impression qu'on s'attend, dans l'"organosphère" à ce qu'elle vienne de l'air du temps. Après tout, le printemps se refait bien, lui, chaque année...

Pauvre Thomas! Seul, dans son coin, il encaisse. Il ironise ou il maugrée mais la nuit, il imagine l'orchestration d'un grand mouvement de renaissance.

En terminant, voici un petit jeu pour vos loisirs. Je vous propose les éléments du portrait-robot du bibliothécaire. En variant la dimension des éléments selon des situations données, vous pouvez faire toute une galerie de portraits, tous vraisemblables...

enseignement

soigner les relations
publiques

perfectionnement

parler aux clients

écouter les dirigeants

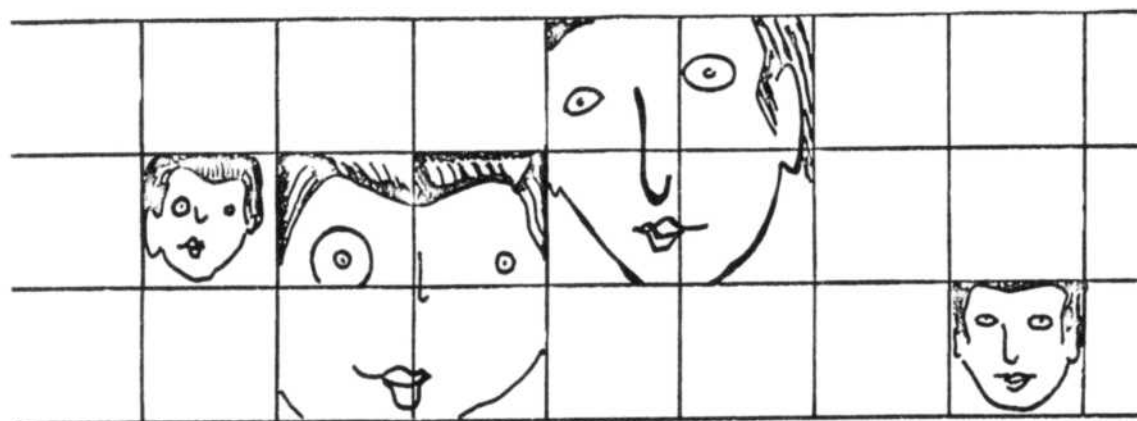
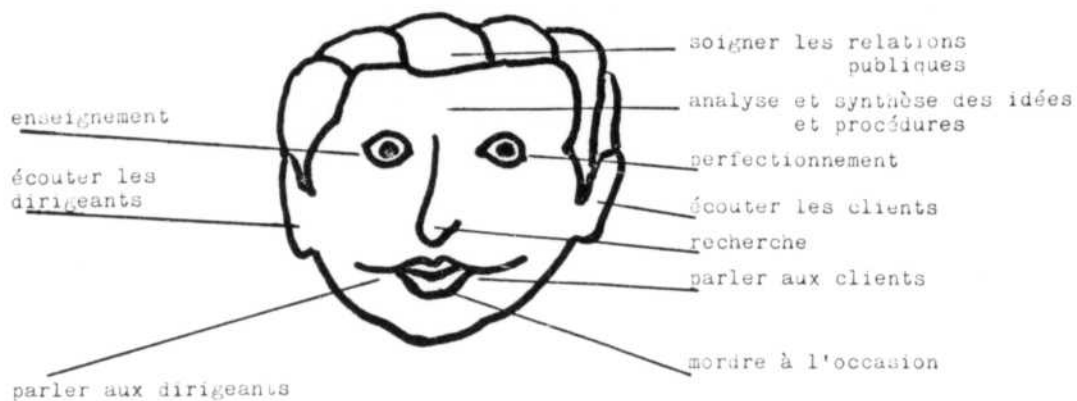
analyse et synthèse des idées
et procédures

écouter les clients

mordre à l'occasion

parler aux dirigeants

recherche



Jacques Sansfaçon
Département de
Bibliotechnique
Collège Lionel-Groulx
Juin 1976

Leçons de coopération

Alain PERRIER
Responsable de l'exploitation
Université du Québec à Trois-Rivières

"Toute personne a droit à l'information dans la mesure prévue par la loi". (Projet de loi no. 50, art. 44)

"Interlibrary Loan Charges:
"8.00 per title "for volumes or
reals sent out at one time".
(Lettre circulaire expédiée en
décembre 1975 par University of
Toronto Library)

Depuis toujours, les bibliothécaires ont tenté de fournir à leurs usagers les informations dont ils avaient besoin. A cette fin, ils ont bâti des collections, les ont organisées selon des techniques de plus en plus complexes. Un jour, ils ont compris que "nul n'est une île" et se sont tournés (parfois à contrecœur?) vers la coopération. Cet article se veut un effort de réflexion analogique sur la coopération à partir du phénomène du prêt entre bibliothèques qui est la plus ancienne forme de collaboration dans le monde des bibliothèques.(1)

Examinons dans un premier temps ce phénomène dans ses objectifs, son application, son ampleur et ses conséquences. On peut supposer que le tout a commencé quand un lecteur s'est adressé à un bibliothécaire pour lui demander un document que sa bibliothèque ne possédait pas. Le bibliothécaire en question, imbu de l'éthique professionnelle avant la lettre, s'est souvenu qu'un collègue possédait ce document et a sollicité un emprunt auprès de ce dernier. O miracle de professionnalisme, le prêt fut consenti! Et un usager fut satisfait! On constate clairement, à partir de cet exemple simpliste, que le seul objectif valable visé par le prêt entre bibliothèques est la satisfaction d'un besoin d'information d'un usager, besoin ne pouvant être satisfait localement. Objectif valable parce qu'il s'inscrit essentiellement dans un processus de communication où se situe l'ensemble du rôle du bibliothécaire, à savoir mettre en contact un usager avec l'information désirée.

On peut supposer d'autres objectifs visés par le bibliothécaire qui a sollicité l'emprunt. Il aurait pu se dire, par exemple: "Au lieu d'acheter ce document, je vais l'emprunter, ce qui me permettra d'en acheter un autre sans pour cela priver mon usager dans son besoin présent". Cet objectif d'ordre économique, tout en n'allant pas contre l'objectif principal soulevé plus haut, suscite des problèmes d'ordre psychologique et administratif qui peuvent modifier considérablement la satisfaction de l'utilisateur. Au niveau psychologique, le facteur temps de livraison de l'information influe considérablement sur la satisfaction de l'utilisateur.(2) Au niveau administratif, la bibliothèque prêteuse qui se sent exploitée peut refuser le prêt, ou à tout le

moins exiger une compensation financière qui se traduira soit en perte de temps, soit en perte de l'objectif économique visé. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il nous semble devoir interpréter la déclaration de University of Toronto Library placée en exergue à cet article. Comme on peut le constater, l'objectif économique n'est pas prioritaire en terme de satisfaction de l'utilisateur. Tout au plus intervient-il dans les modalités du prêt entre bibliothèques.

Donc, en terme d'objectif, il faut situer prioritairement le prêt entre bibliothèques dans un contexte de satisfaction d'un besoin d'information. Si l'on réfléchit bien, cet objectif s'applique à l'ensemble des activités de coopération entre les bibliothèques. En effet, si l'existence d'une bibliothèque ne se justifie que par cet objectif, comment deux bibliothèques en s'entraîdant pourraient-elles en avoir un autre?

Arrivons-en maintenant à l'application. Une information est requise. Un document la convoie. Ce document est dans une autre bibliothèque. Qui plus est, cette information afin de satisfaire l'utilisateur, doit être fournie dans un délai et un format acceptable. Voilà les données du problème auxquelles s'ajoute le facteur de disponibilité (achat ou emprunt annoncé plus haut). Réglons immédiatement cette question. A qui connaît la situation financière des bibliothèques et son évolution au cours des ans, à qui sait la complexité du choix de la documentation, ses balbutiements et son absence de critères objectifs d'évaluation, à qui perçoit l'incroyable explosion de la production documentaire, il apparaît évident qu'il est devenu impossible pour toute bibliothèque d'acquiescer tout ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins d'information de ses usagers. En conséquence, le prêt entre bibliothèques est une nécessité.

Afin de répondre aux demandes de plus en plus complexes et de plus en plus diversifiées de leurs usagers, les bibliothécaires (de plus en plus inventifs) ont eu recours à toute une batterie de formules et à tout un arsenal technologique permettant de solutionner le plus adéquatement possible les données de ce problème. Il semble même que la tendance actuelle va vers une plus grande complexité de l'arsenal technologique.(3) D'autre part, ce phénomène de complexité présente des répercussions sur les clientèles et les usagers. Il est évident que seules les bibliothèques les plus fortunées peuvent se permettre un appareillage adéquat. Il est aussi apparent que les spécifications propres au document demandé exigées de l'utilisateur requièrent de plus en plus de connaissances de la part de ce dernier. Et l'auteur de cet article en arrive à formuler certaines interrogations. Qu'advient-il de la clientèle desservie par une bibliothèque qui ne possède pas le support technique approprié? Ou de la clientèle qui, pour une raison ou pour une autre, n'a pas accès au prêt entre bibliothèques? Ou des usagers qui ne peuvent pas fournir le minimum requis d'informations standardisées, pour effectuer les transactions entre bibliothèques?

Pour illustrer ces interrogations, faisons une analogie.

Monsieur tout le monde croit qu'il a droit à des services médicaux appropriés puisqu'il les finance par ses impôts, et que des textes de loi le lui confirment. Imaginons qu'il se présente à un hôpital pour s'y faire soigner et qu'on lui dise: 1) vous n'avez pas le droit de vous faire soigner ici; 2) si vous ignorez de quoi vous souffrez, nous ne pouvons traiter votre maladie; 3) nous n'offrons pas le traitement bibliothérapie nécessaire dans votre cas, veuillez vous en passez... Imaginons aussi sa réaction!!

Il convient de dire que même si ces interrogations sont valables pour les bibliothèques, des efforts à contre-courant se sont manifestés au cours des dernières années. (4) Ajoutons à cela que le droit à l'information, tout comme le droit à la santé, tend à faire son chemin dans l'esprit du public (et par conséquent des bibliothécaires) de sorte qu'il est permis d'entrevoir des jours moins sombres dans un avenir plus ou moins lointain pour les défavorisés de la documentation.

Il existe peu de données relativement à l'ampleur qu'a pris le prêt entre bibliothèques. (5) Qu'il suffise de mentionner qu'il s'agit (en Amérique uniquement) de quelques millions de transactions annuelles, et que la tendance est à la hausse! Fixons arbitrairement un nombre de sept millions pour l'année 1975. Établissons à huit dollars les coûts impliqués par une transaction. (6) Nous voici donc en présence d'un "marché" américain de plus de cinquante millions annuellement. De quoi financer plusieurs bibliothèques et acheter des tonnes de documents! Il s'agit certainement de l'effort de coopération le plus considérable dans notre profession. Et cette ampleur justifie le fait que bien des administrateurs aient réfléchi.

Les conséquences administratives sont incalculables. Des études partielles (7) démontrent que certaines institutions sont plus affectées par la coopération. Un directeur de bibliothèque qui constate qu'il emploie quinze employés à prêter ses documents à d'autres institutions alors que sa clientèle réclame de nouveaux services aura tendance à restreindre cette activité coopérative! (8) Or là à chercher des alternatives, il n'y a qu'un pas vite franchi par les administrateurs: pré-paiements, paperasserie, frais fixes, limitations de clientèles, etc.

Les conséquences en terme de satisfaction pèsent bien peu dans de telles circonstances. Qui pense aux thésards qui recourent très souvent à ce service et qui devraient déboursier des sommes importantes (en plus de leurs frais académiques) pour simplement satisfaire aux exigences de leur université? Qui s'inquiète de l'ouvrier spécialisé désirant une information technique auquel on demandera une somme d'argent sans avoir la certitude absolue que le renseignement demandé sera approprié? Et le bibliothécaire qui refuse de recourir à l'emprunt de documentation ou ne remet pas en question ce mécanisme d'argent n'est-il pas lui-même un obstacle additionnel entre l'information et l'utilisateur? Que d'embûches depuis le premier miracle!

Supposons un instant que nous sommes un bibliothécaire mo-

yen oeuvrant dans une bibliothèque moyenne. Dans un contexte où des demandes d'information ne peuvent être satisfaites localement! Notre premier geste serait de réexaminer le développement de nos collections. Sont-elles appropriées? Possédons-nous tous les renseignements nécessaires sur notre clientèle? Nos enquêtes sont-elles inexactes? On constate dès à présent un certain nombre de carences qui vous permettent de situer le rôle du bibliothécaire professionnel, des orientations pour la recherche, et (l'auteur l'espère) des préoccupations d'ordre éthique faisant l'objet de débats au sein d'une corporation.

Admettons que des réponses pertinentes existent. Notre deuxième réflexion s'orientera vers les coûts impliqués. Est-il préférable d'acheter le document plutôt que de l'emprunter? Est-il possible de réduire ce coût d'emprunt de huit dollars? Les délais d'achat ou d'emprunt permettront-ils de satisfaire le besoin de l'utilisateur? A cette deuxième série de questions, on se heurte à des écoles de pensée administratives (9), à la tradition (10), ainsi qu'à une remise en question de l'organisation interne de nos services. (11) Au niveau d'une corporation, ce genre de problèmes est abordé dans des stages de perfectionnement ou dans des discussions de tavernes (pardon! des échanges d'opinion dans des débits de boissons alcoolisées!).

A ce stade de nos réflexions professionnelles, nous en sommes déjà à maudire de nous être posés un jour des questions! Incapables de trouver une réponse théorique satisfaisante, ayant démolé deux ou trois solides amitiés en âpres discussions sur des changements de structure, et constaté la responsabilité de cinq ou six gouvernements (plus de cent mille fonctionnaires), nous sombrons alors tout à fait dans l'unique refuge des gens de bien: la philosophie.

Notre troisième série d'interrogations ressemblera un peu à ceci: qui a droit à quoi? et à quelles conditions? Nous nous verrons alors dans le rôle du juge qui doit trancher un litige alors qu'il n'a pas la formation (le patronage toujours!) ni les pouvoirs de faire appliquer sa décision (conséquence inexorable du même patronage!).

Théoriquement, cette dernière série s'avère la plus intruante pour notre profession et son orientation; aussi, allons-nous tenter de l'explorer. En principe, nous justifions l'existence de notre profession par le droit à l'information et le rôle que nous avons à y jouer. Sans notre aide, le pauvre usager s'enliserait dans les sables mouvants de la formulation de son besoin documentaire, errerait dans la jungle désordonnée des documents, et mourrait d'inanition devant une table pleine de victuailles parmi lesquelles il ne saurait choisir. (12) Mais voilà! L'utilisateur a-t-il droit à cette nourriture? Et dans l'affirmative, quel prix doit-il payer?

Nous en sommes à ce point où l'auteur doit faire une profession de foi "solennelle". "Toute personne a droit à l'information". Ce droit est inscrit dans la conscience des sociétés. C'est pourquoi on s'empresse d'ajouter "--- dans la mesure prévue par la loi". Accrochons-nous à notre fic-

tion d'un bibliothécaire moyen au service d'un usager moyen. Idéalement, toute personne possède le droit à son information; tout bibliothécaire devrait déployer le trésor de ses connaissances rudement acquises pour la lui fournir. Dans quelle mesure "prévue par la loi"? Ceci n'est jamais précisé!

En théorie, Pierre-Jean-Jacques ont accès à la bibliothèque. Dans les faits, seulement Pierre-Je l'utilisent; pour des motifs obscurs an-Jacques s'en foutent éperdument. En pratique, Pierre-Jean-Jacques défraient tous les coûts d'un service utilisé uniquement par Pierre-Je (comme l'assurance-chômage!). Pierre-Je (est ou sont) privilégié(s), sans pour autant posséder plus de droits que an-Jacques D'accord, ce(s) dernier(s) (est ou sont) un (des) cave(s)! Mais Pierre-Je doit-il déboursier un coût additionnel à chaque fois qu'il réclame un service dont il a, en partie couvert les frais? Motif supplémentaire, a-t-il le droit de désirer deux fois plus de satisfaction puisque an-Jacques ne perçoit pas son dû? Et an-Jacques peut-il cesser sa contribution à quelque chose qu'il n'utilise pas?

Les sociétés occidentales ont tranché le débat: tous doivent financer puisque tous y ont droit, même si tous n'y ont pas accès. Qui sait quand Pierre-Je ne sera pas an-Jacques? Et vice-versa? Jusqu'ici, nous savons que Pierre-Jean Jacques ont collectivement un certain droit à l'information. Mais jusqu'où? Pourquoi cent dollars par semaine d'assurance-chômage plutôt que cent cinquante? Parce que l'ensemble des cotisations permet cent dollars! Autrement dit, le prêt entre bibliothèque constitue-t-il le cinquante dollars additionnel ou fait-il partie du cent dollars auxquels tous ont droit? Existe-t-il des études en ce sens? Ce serait pourtant le rôle d'un organisme qui prétend défendre les intérêts du public que de définir ces intérêts! Où l'on constate que la pratique de la bibliothéconomie, la recherche qui l'entoure s'aiguillent sur des voies techniques et non fondamentales...

Supposons que Pierre-Jean-Jacques ont droit à un prêt entre bibliothèques; ça fait partie du cent dollars. De quel droit allons-nous définir que, même si seulement Pierre-Je sollicite cette aide, nous limiterons notre collaboration à Pierre? (pauvre Je que j'aime bien!) Est-ce professionnel? ou bien administratif? ou encore traditionnelle? (13) Ne serait-il pas du ressort de nos bibliothèques payées par nos trois compères, de les desservir tous ou en partie dans la mesure où ils nous sollicitent? n'est-ce pas là que se situe le véritable rôle public des bibliothèques?

Et si les trois n'avaient droit qu'au cent dollars, i.e. que le prêt entre bibliothèques s'avèrerait un luxe? Notre rôle ne consisterait-il pas dans la revendication d'une augmentation de leur contribution afin de leur permettre l'accès à un droit additionnel clairement nécessaire? Nos interventions ne devraient-elles pas se situer au niveau de la deuxième série de questions, à savoir repousser le lourd appareil administratif, la paperasserie, la technologie et la tradition? Car la défense des intérêts du public passe aussi par la mise à la disposition des usagers d'une infor-

mation au plus bas prix possible! Et si tous doivent déboursier, n'est-il pas fondamental que notre profession s'interroge sur le combien?

Jusqu'ici, nous avons abordé une réflexion analogique à partir du prêt entre bibliothèques. Nous avons constaté que la pratique de cette forme de coopération aboutit à des constatations réalistes en termes administratifs, sans avoir l'assurance de leur réalisme professionnel.(14) Ce qui vaut pour le prêt entre bibliothèques est aussi valable pour d'autres formes de coopération: catalogage, prêt, acquisitions, entreposage et services professionnels. De même la coopération s'avère une extension des services offerts sur place et devant s'inspirer de la même philosophie de base.

Enfin, par-delà les exemples et les situations, travaillent des professionnels qui véhiculent des concepts techniques, sociaux et philosophiques leur permettant d'oeuvrer utilement dans la société. Pour qu'une adéquation s'établisse entre ces professionnels et la société qu'ils desservent, l'usage des prédicaments (quis? quid? ubi? cur? quomodo? quando?) s'avère une démarche inégalée dans la civilisation occidentale. Et si d'aucuns veulent faire de ce groupe professionnel une portion agissante dans le monde où ils interviennent (15), il convient de se souvenir qu'il ne peut y avoir d'affinités qu'à l'intérieur d'une même espèce. On n'a jamais encore greffé avec succès une tige de rosier dans un silice. Du prêt entre bibliothèques à la coopération, et de celle-ci à l'organisation et l'orientation de notre profession, les dures leçons de la biologie ne doivent pas être perdues!

NOTES

(1) L'histoire du livre nous apprend en effet qu'au Moyen Age les copistes de certains monastères s'adressaient à d'autres monastères plus documentés pour emprunter "votre Augustinus" ou autre "us" du genre.

(2) A titre d'information, il convient de lire le chapitre intitulé "User Studies of the Information Poor and Their Implications" de l'article de Rodrick G. Swartz, "The Need for Cooperation Among Libraries in the United States", *Library Trends*, vol. 24, no 2 (October 1975), pp. 215-227, et particulièrement un paragraphe de la page 221. "In all sixteen subgroups, two factors which remained consistent were the importance of time and the usability of format. Unless information arrived on a prescribed time and was in a format which could be used, the information itself was useless".

(3) Joe W. Kraus, "Prologue to Library Cooperation", Library Trends, vol. 24, no 2 (October 1975), pp. 171-173, évoque cette tendance sur une période de soixante-quinze années aux Etats-Unis.

(4) Qu'il suffise de mentionner les tentatives faites au Québec et en Ontario par les bibliothèques universitaires pour étendre le "privilège" d'emprunt à leur clientèle de premier cycle, ainsi que les demandes acheminées par les dizaines de bibliothécaires sous la signature de personnes autorisées. De même, il convient de souligner les efforts du sous-comité permanent des bibliothèques de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec afin de retarder l'application de tarif touchant le prêt entre bibliothèques (consulter les procès verbaux) de cet organisme fin 1975 et début 1976)

(5) Voir à ce sujet deux études datant de 1972 et de 1974. Canada. Bibliothèque Nationale. Direction de la recherche et de la planification. Canadian National Union Catalogue Location Requests Survey. Ottawa, 1972. 88 p. et Rolland E. Stevens, "A Study of Interlibrary Loan", College & Research Libraries, vol. 35, no 5 (September 1974), p. 342.

(6) Plusieurs études-maison ont été tentées sur ce sujet. La Bible en cette matière demeure Association of Research Libraries. A Study of the Characteristics, Costs and Magnitude of Interlibrary Loans in Academic Libraries. Westport, Greenwood Publishing Company, 1972. 127 p. Les autorités de University of Toronto Library connaissaient certainement ce livre quand ils ont fixé leur tarif!

(7) A titre d'exemple, mentionnons un document de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec intitulé Transactions (en unités) effectuées entre les institutions québécoises membres de PEBUQUILL de 1970-71 à 1974-75, 4p.

(8) C'est le cas semble-t-il de University of Toronto Library. La lettre circulaire est bien un cri d'alarme lancé par l'institution canadienne la plus défavorisée par le prêt entre bibliothèques!

(9) Plusieurs documents contradictoires plus ou moins récents l'attestent. Mentionnons au hasard: Association of Research Libraries. Methods of Financing Interlibrary Loan Services. Rockville, Westat Inc., 1974, 77/42p; Robert S. Ake, "Reimburse for Differences", Library Journal, vol. 97 (May 15, 1972), p. 1775; Marilyn Gell, "The Politics of Cooperation", Library Journal, vol. 98 (November 1, 1973), pp. 3227-3230; et Edward S. Warner, "A Tentative Analytical Approach to the Determination of Interlibrary Loan Network Effectiveness", College & Research Libraries, vol. 32, no 3 (May 1971), pp. 217-221.

(10) Lire absolument l'amusante parodie de Eugene Garfield, "Don't Try to Explain Interlibrary Loan to Your University President!", Current Contents, no. 25 (June 21, 1976), pp. 5-8 ou plus traditionnellement Brigitte L. Kenney, "Net-

work Services for Interlibrary Loan", (in: Conference on Interlibrary Communications and Information Networks, Warrenton, Virginia, September 28, 1970-October 2, 1970. Proceedings. Edited by Joseph Becker. Chicago, American Library Association, 1971), pp. 121-131.

(11) Citons pour la partie technologique Thomas F. Parker, "Resource Sharing from the Inside Out: Reflections on the Organizational Nature of Library Networks", Library Resources & Technical Services, vol. 19, no 4 (Fall 1975), pp. 349-355 et R.G. Wilson, "Interlibrary Loan Experiments at the University of Calgary", Canadian Library Journal, vol. 30, no. 1 (January-February 1973), pp. 38-40.

(12) En bon bibliothécaire qui "a des lettres", voici une citation gratuite en ce sens: "... et qui nous logerait entre la bouteille et le jambon, avec égal appétit de boire et de manger, il n'y aurait sans doute remède que de mourir de soif et de faim". (Montaigne, Essais)

(13) Des notions élitistes telles qu'offrir le prêt entre bibliothèques au seul usage des chercheurs sont reflétées dans l'article de Brigitte L. Kenney. Pourtant Melvin J. Voigt, Advances in Librarianship, vol. 2, pp. 9 constate une tendance à un meilleur accès à la documentation.

(14) Le numéro spécial de Library Trends, vol. 24, no. 2 (October 1975) synthétise les bases futures de la coopération en ces termes, p. 179:

1. The basic ideas of cooperation are not new and indeed had been proposed many times before they were accepted.
2. Cooperating libraries must be convinced that the potential gain is worth the risk of some loss of individual achievement.
3. Financial assistance beyond the contributions of the individual libraries is essential.
4. A carefully tested technology must be available.
5. A strong organizational structure is necessary to ensure permanence to the cooperative efforts."

(15) Pensons à des textes comme celui de Pierre Guilmette, "Les bibliothèques, l'Etat et la révolution", ARGUS, vol. 4, no. 6 (Nov./Dec. 1975), pp. 111-117.

Les bibliothèques publiques en république fédérale

Les bibliothèques publiques en République Fédérale d'Allemagne

Jacques PANNETON
Conservateur
Bibliothèque de la Ville de Montréal

Sur l'invitation et grâce à l'hospitalité généreuse de la République Fédérale d'Allemagne, j'ai eu le plaisir de participer en mars 1976 à une mission d'observation des bibliothèques dans ce pays. Le groupe comptait six bibliothécaires canadiens, soit monsieur Claude Aubry, directeur de la Bibliothèque publique d'Ottawa, monsieur Peter Bassnett, directeur de la Bibliothèque publique de Scarborough, mademoiselle Barbara Helen Clubb, directeur intérimaire du Service des bibliothèques publiques du Manitoba, monsieur Brian Dale, directeur de la Bibliothèque publique d'Edmonton, monsieur Morton Phillip Jordan, directeur de la Bibliothèque publique de Vancouver et l'auteur.

Sollicités d'avance quant à leurs centres d'intérêt, les membres du groupe se sont vu offrir un programme de visites visant à donner une vue d'ensemble satisfaisante des bibliothèques ouest-allemandes. Les principales institutions visitées ont été, dans l'ordre chronologique (certaines traductions sont libres...): la Conférence permanente des ministres de l'éducation et de la culture des états de la République fédérale d'Allemagne, l'École des bibliothécaires de Cologne, le Catalogue collectif des bibliothèques scientifiques de l'Etat du Rhin-Septentrional-Westphalie, la bibliothèque publique de Duisburg, la Bibliothèque d'état de Basse-Saxe, la bibliothèque publique de Hanovre, la bibliothèque universitaire de Braunschweig, la Bibliothèque Herzog Auguste, l'Association allemande des bibliothèques, la Bibliothèque de la Fondation pour la Culture de Prusse, la Bibliothèque commémorative américaine, l'École des bibliothécaires de Stuttgart, la Bibliothèque des Archives littéraires allemandes, la Centrale d'achats pour les bibliothèques publiques. Nous sautons quelques visites d'intérêt très secondaire. Ce circuit nous a menés de Bonn à Stuttgart, par Cologne, Duisburg, Hanovre, Hildesheim, Neubau, Braunschweig, Wolfenbüttel, Berlin, Marbach am Neckar, Reutlingen et Tübingen.

Je ne vais pas ici décrire chacune de ces escales, au cours desquelles nous avons recueilli une documentation disponible à notre bibliothèque, quoique cela serait par-

fois tentant (les 780,000 pieds carrés du nouvel immeuble de la Bibliothèque de la Fondation pour la Culture de Prusse!) mais énoncer une perception générale de la situation des bibliothèques ouest-allemandes à partir des bibliothèques publiques: il s'agit moins de juger et critiquer que de décrire et comprendre.

Il importe à ce sujet de se rappeler un peu l'histoire. L'unité allemande date de la fin du dix-neuvième siècle, une unité d'ailleurs ébranlée par les séquelles des deux grandes guerres. Le passé allemand est donc constitué de passés et de traditions. Lorsque l'on connaît les difficultés de la fédération canadienne, jeune de cent neuf ans, une qualité dans la construction d'un sentiment national, on comprend facilement les problèmes quotidiens des bibliothécaires allemands cherchant des dénominateurs communs dans un foisonnement de patrimoines régionaux chèrement acquis au cours des siècles. Il s'agit peut-être d'une spécificité de la bibliothéconomie allemande.

Des bibliothèques publiques à corps défendant

Curieuse impression pour un nord-américain. La bibliothèque publique américaine a joué un rôle important en Allemagne dès le début du siècle, grâce à des bibliothécaires allemands ayant voyagé aux Etats-Unis. Mais l'opposition entre le concept nord-américain et les traditions allemandes a provoqué de curieux résultats.

La grande tradition de bibliothèques allemande est scientifique: celle des bibliothèques d'états et d'universités constituées au départ pour le plaisir et l'enseignement du prince, ensuite démocratisées, mais pour la recherche et l'enseignement spécialisé. Ces bibliothèques sont le plus souvent ouvertes au grand public: bien qu'il nous ait été impossible d'obtenir des précisions sur l'usage réel qu'il en fait.

Dans ce contexte, l'apparition des bibliothèques publiques, animées de soucis mieux adaptés aux besoins du large public, a souvent été perçue comme une concession, une espèce de compromission, un service de bas étage. Dans le premier quart de siècle par ailleurs, l'influence de Walter Hofmann a imprimé à ces bibliothèques un rôle "éducatif" au sens le plus élitiste du terme qui en a limité l'impact réel. C'est après la dernière guerre, après l'épisode sinistre du Troisième Reich, que la bibliothèque publique a pu aspirer à quelques lettres de noblesse, mais dans un contexte lourd de malentendus, de préjugés et d'erreurs

qui prévaut encore aujourd'hui: il transparait jusque dans la formation des bibliothécaires, qui reçoivent une formation universitaire différente selon qu'ils se destinent aux bibliothèques scientifiques ou aux bibliothèques publiques, les bibliothécaires publics étant de niveau inférieur et le marché des bibliothèques scientifiques leur étant impénétrable.

Un réseau inégal

En République Fédérale d'Allemagne, les états ont juridiction sur l'éducation et la culture, donc sur les bibliothèques bien que cela ne soit pas spécifique. Car aucun état ne s'est doté d'une loi des bibliothèques publiques. Les bibliothèques publiques existantes reposent essentiellement sur des volontés et convictions locales, celles de bibliothécaires ou d'hommes politiques. Une municipalité opérant une bibliothèque pourra divertir à ces fins des crédits reçus de l'état aux fins de culture: aucune règle ne détermine ces allocations. La qualité des bibliothèques publiques varie donc énormément de ville en ville et d'état en état.

Dans les meilleurs cas (nous pouvons citer à titre d'exemples Hanovre, Duisburg et Berlin) ces bibliothèques atteignent des stades de développement comparables à celui de nos bonnes bibliothèques nord-américaines. La Bibliothèque publique de Duisburg est frappante à cet égard, desservant un bassin urbain de 600,000 habitants par un réseau à trois niveaux (centrale, district et quartier) prêtant annuellement 4,176,000 documents, comptant 285 employés à plein temps avec un budget de \$5,000,000, aux seuls frais de l'administration municipale. Ce pourrait être la Bibliothèque publique de Vancouver.

Les bibliothèques du grand Berlin desservent 2,071,000 habitants, prêtent annuellement 11,920,000 documents dans 118 bibliothèques et succursales avec un budget \$12,500,000. Le système berlinois est assez curieusement composé de douze bibliothèques d'arrondissement indépendantes les unes des autres, la Bibliothèque commémorative américaine faisant office de bibliothèque centrale sans détenir aucune forme de juridiction sur les autres.

Ces exemples marquants, même dans notre milieu, témoignent d'une conviction d'autant plus admirable qu'elle s'exprime sans l'existence d'un cadre législatif ni de règlements favorables, en opposition avec une tradition d'élitisme scientifique.

La double allégeance

On peut déceler une tendance manifeste au développement de bibliothèques publiques et scolaires combinée. Mais les conditions du milieu sont essentiellement différentes des nôtres.

En effet, il ne s'agit pas pour les allemands de fusionner des réseaux distincts déjà développés, mais de créer des bibliothèques scolaires inexistantes. Un grand nombre de

ces bibliothécaires sont convaincus de trouver dans les bibliothèques publiques une structure d'accueil qui accélère l'opération. Les bibliothèques scolaires deviennent alors des activités d'extension de bibliothèques publiques, administrées et contrôlées par des bibliothèques publiques.

Notre scepticisme nord-américain sur cette question n'a pas manqué de montrer l'oreille. A notre grand étonnement, après que les bibliothécaires se soient montrés enclins à faire cette expérience, c'est par la bouche de profanes que nous avons entendu exprimer les doutes les plus sérieux. Si nous nous en rapportons au débat américain sur la même question, il est assez curieux de constater une approche à peu près inverse du problème et des positions exactement inversées de la part des bibliothécaires et des non-bibliothécaires allemands et américains.

La coordination et la standardisation

Très compliquées, on l'aura déjà deviné, pour des raisons d'ordre historique, peut-être aussi par surabondance de richesses. En effet, la conservation se fait à une autre échelle: de façon générale les bibliothèques scientifiques ouvertes au public ne prêtent pas à leurs usagers pour emporter à l'extérieur de la bibliothèque les livres imprimés avant...1800. Voilà qui laisse un nord-américain même libéral un peu songeur.

La coordination entre bibliothèques est rendue extrêmement difficile par ce chevauchement inextricable de richesses et de traditions; c'est à se demander si les conquêtes américaines en ce domaine ne sont pas luxe d'indigents historiques. Des bibliothèques importantes se sont constituées en Allemagne au cours des derniers siècles, évidemment sans que le problème de coordination ne fût même posé. Il était sans doute inévitable que le rôle de bibliothèque nationale en vienne à être partagé le mieux possible entre la Bibliothèque de la Fondation pour la Culture de Prusse, Berlin, la Bibliothèque allemande, Frankfurt, et la Bibliothèque d'état bavaroise, Munich.

Un effort intéressant de rationalisation a été effectué par l'Association allemande des bibliothèques, qui a publié en 1973 un Plan des Bibliothèques, à l'initiative des bibliothécaires publics, incidemment. Il s'agit cependant d'un travail d'ordre incitatif et les bibliothécaires rencontrés n'ont pas caché un certain scepticisme sur ses chances d'implantation. Les institutions réagissent avec une lenteur certaine. Ainsi la Conférence permanente des ministres de l'éducation et de la culture des états de la République Fédérale d'Allemagne pourrait s'avérer un puissant outil de coordination, comme lieu de rencontre des ministres responsables de bibliothèques, en dernier ressort. Or elle ne s'est pas dotée d'un comité sur les bibliothèques. Elle possède des comités sur les écoles, sur les universités et l'enseignement supérieur et sur les arts et l'éducation des adultes. Les problèmes de bibliothèques sont discutés dans chacun de ces comités selon qu'ils sont pertinents à l'un ou à l'autre.

CONCERTATION SCOLAIRE-MUNICIPALE

De bibliothèque en bibliothèque, les systèmes de classification sont le plus souvent incompatibles, tout comme les descriptions bibliographiques. Les allemands sont très conscients de ces difficultés et travaillent actuellement sur des systèmes nationaux compatibles avec les standards internationaux.

En guise de conclusion

Toujours sans juger, je devrais dire cependant qu'un bibliothécaire nord-américain n'a pas grand chose de pratique à tirer de la bibliothéconomie allemande. L'intérêt de cette mission ne se situait d'ailleurs pas sur ce plan. Il suffit souvent de constater et chercher à comprendre les problèmes des autres pour mieux arriver à solutionner les siens propres.

Bibliothécaire public, me souvenant de Duisburg, Hanovre, Berlin, puis de ces bibliothèques publiques que je n'ai pas vues mais dont on m'a parlé, Hambourg, Munich, je tire la leçon de bibliothécaires et d'hommes politiques assoyant des réalisations enviabiles sur la seule conviction du droit à l'éducation et à l'information, sans le support, même timidement québécois, de l'état. Je sais bien que l'inspiration est venue d'Amérique, mais ici la foi était collective autant qu'individuelle: ceci doit bien induire une différence quant au mérite.

En 1945, il ne restait rien de la Bibliothèque publique de Hanovre. En 1976, elle compte 1,100,000 volumes, 18 succursales, prête 3,900,000 volumes par an avec un budget de \$4,400,000. La population de Hanovre fait la moitié de celle de Montréal.

C'est une leçon, effectivement, que la République Fédérale d'Allemagne nous a servie, avec une efficacité et une civilité remarquables.

Philippe SAUVAGEAU

Directeur de la Bibliothèque Municipale de la Ville de Québec

Depuis quelques années, les intervenants au loisir tentent de résoudre le problème de l'utilisation des équipements gérés par les municipalités et par les Commissions scolaires. Des soucis d'économie ont amené les deux parties à intensifier la concertation scolaire-municipale. Quelques responsables locaux ont imaginé des protocoles d'entente susceptibles de faciliter des échanges dont la nécessité s'imposait sur le plan financier.

Le Conseil Québécois de la Jeunesse, des loisirs, des sports et du Plein air, pour sa part, transmettait au Ministre Phaneuf un avis sur cette question, élaboré à partir d'une enquête tenue auprès des autorités scolaires et municipales. Ce document, s'il dégage des éléments précis de la situation actuelle et s'il projette un éclairage satisfaisant sur la situation à court terme, ne règle en rien cette question fort complexe et se limite, dans le cas des bibliothèques publiques, à recommander "que des démarches soient entreprises auprès du Ministère des Affaires culturelles pour élaborer une politique d'ensemble concernant toute la question des bibliothèques publiques". Le ministère des Affaires culturelles n'avait cependant pas, il faut le dire, attendu cette demande pour penser et pour agir dans ce sens.

Les travaux du comité interministériel Education-Affaires culturelles dont il avait provoqué la création en 1965, les enquêtes qu'il a lui-même menées dans les neuf autres provinces du Canada, dans plusieurs Etats américains ainsi que dans plusieurs pays, notamment en France, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Tchécoslovaquie, en Suède et au Danemark, les avis qu'il a pris auprès d'associations professionnelles et d'experts, tout cela démontre une constante préoccupation du ministère: ne pas errer dans l'élaboration et l'application d'une politique aussi efficace que cohérente en matière de service public de lecture, ou de service de lecture publique comme on dit en France.

La bibliothèque publique particulièrement étant d'abord et avant tout un service au public, au grand public, on se doit de lui assurer une efficacité maximale qu'il ne faut en aucune façon et d'aucune manière -- je pense ici à la fusion ou à la confusion des deux genres de bibliothèques que des profanes bien intentionnés s'acharneront toujours à promouvoir-- qu'il ne faut pas, dis-je, sacrifier à l'économie, à une économie absolument fallacieuse comme l'ont prouvé à satiété les fiascos si bien "réussis" ailleurs.

Cette efficacité maximale est elle-même une économie, une économie non pas peut-être dans les chiffres bruts, mais dans les faits et dans les résultats: l'argent investi dans une entreprise qui peut rendre au centuple n'est-il pas mieux placé et plus productif que dans une autre dont le rendement ne peut être que minimum, et dont l'efficacité

même est compromise sinon condamnée dès le départ?

Toutes ces études préliminaires et poursuivies du ministère des Affaires culturelles, après avoir contribué à renforcer sa conviction que même sur le plan économique la fusion des bibliothèques publiques et scolaires est à déconseiller fortement, lui ont permis d'élaborer une planification à long terme, concrétisée dans un Mémoire publié en 1973 sous le titre de Développement d'un réseau de bibliothèques publiques, puis en deuxième étape de tenter une redéfinition moins traditionaliste de la bibliothèque publique, dans un document de travail publié en mai 1976, intitulé Pour l'évolution de la politique culturelle.

A mon sens et en regard de la vocation que la plupart des bibliothèques publiques se sont donnée jusqu'à maintenant, il faudrait développer un autre volet et situer la Bibliothèque publique à l'intérieur d'une préoccupation-loisir dont "le caractère fondamental en est un de choix personnel et de liberté". De ce fait, le loisir est un phénomène personnel qui fait référence à des notions de créativité, de détente et de réalisation de soi. De la même façon, le loisir fait appel dans son vécu à l'utilisation de ressources collectives. Il apparaît clairement que le loisir est aussi un phénomène social et communautaire. Dans cette perspective on peut donc affirmer que le loisir n'est pas la responsabilité d'un seul intervenant, mais que tous les gouvernements ou organismes, qui se préoccupent du mieux être des individus et de la gestion des ressources collectives, doivent avoir une préoccupation par rapport au loisir. Il ne fait aucun doute dans l'esprit de tous que les ressources qu'offre la bibliothèque, qu'elle soit scolaire ou municipale, sont essentielles à toute communauté. Au palier local, la municipalité créée par la loi des cités et villes ou le code municipal confère une mission d'ordre général aux services de base à offrir aux citoyens et à la gestion des ressources matérielles à des fins communautaires. La municipalité en regard de ce qui précède a des devoirs face à l'ensemble de ses citoyens et l'un de ceux-ci s'appelle: "Bibliothèque publique". Un historique des bibliothèques publiques démontrerait clairement que l'ensemble des pays s'est doté d'une structure de bibliothèques publiques parallèle à celle des bibliothèques scolaires afin de permettre aux citoyens d'avoir accès à la lecture. Une telle politique a préoccupé les différents pays qui ont mis en place une structure dite de "Bibliothèques publiques" s'inscrivant dans une démarche de responsabilité communautaire de la part des pouvoirs publics municipaux. Les institutions scolaires pour leur part ont "une mission sectorielle". Elles doivent s'occuper d'éducation et à cette fin elles ont les pouvoirs et le devoir de gérer des ressources spécifiques aux objectifs qu'elles poursuivent mais qui peuvent avoir dans une certaine mesure une vocation communautaire. Il faut noter également que les commissions scolaires ont une mission en regard d'une clientèle bien spécifique et malgré leur ouverture sur la communauté par des programmes d'éducation permanente et d'éducation populaire, elles ne rejoignent pas nécessairement l'ensemble de la population qui vit sur un territoire donné. Cette mission spécifique en regard du niveau scolaire: élémentaire-secondaire-

collégial-universitaire définit en quelque sorte le contenu de la Bibliothèque qui doit être conçu en regard des objectifs spécifiques de l'institution. Cet "a priori" justifie l'existence de bibliothèques aménagées selon les niveaux précités. Ainsi, il n'est venu à l'idée de personne d'utiliser une bibliothèque de niveau élémentaire pour les étudiants de l'université. Le contenu de chaque type de bibliothèques reflète les objectifs de l'institution desservie. Il en va de même au niveau des responsabilités que se partagent les commissions scolaires et les municipalités. Ces dernières, en matière de loisir, doivent offrir à la population des équipements susceptibles de l'aider et de la parfaire. Cette population a des tendances et des besoins divers puisqu'elle est formée de jeunes, d'adultes, de personnes scolarisées, de gens sans trop de scolarité, etc. Et le défi de la municipalité réside dans le fait de satisfaire tous les gens. D'où la bibliothèque publique a un rôle multidimensionnel qui la différencie complètement d'une bibliothèque scolaire.

De ces deux paliers d'intervention découlent des rôles spécifiques dévolus à chacun d'eux, rôles difficilement contestables en regard de leur objectif, des collections, de la clientèle, de l'approche psychologique, de l'aménagement physique des lieux, de leur localisation dans un édifice et dans un milieu géographique, de leurs procédés techniques, de leur structure administrative, de leur horaire, des services spéciaux mis en place par chacun d'eux, alors que de telles différences psychologiques, administratives, techniques et professionnelles, voire architecturales n'existent pas lorsqu'il s'agit d'équipements sportifs ou scéniques qui peuvent très bien servir à tous.

Si l'on admet la présence des deux intervenants en matière de bibliothèques et que l'on privilégie la mise en place de deux structures fortes au plan local en regard des normes en vigueur aux deux paliers: nombre de volumes par tête, espace en pieds carrés, etc, il faut accepter le corollaire d'une saine collaboration.

C'est dans le développement d'une coopération intense, d'une collaboration constante et d'une coordination des efforts que se trouve la clef d'un excellent service à toute clientèle.

Mais ces trois termes mêmes supposent étymologiquement une pluralité et non une unité, et débouchent dans plusieurs avenues:

- Comités régionaux
- Coordination des achats
- Centralisation du travail technique
- Prêt interbibliothèque
- Références en commun
- Automatisation des catalogues
- Recherches bibliographiques
- Publicité pour tous

et combien d'autres solutions, pour des bibliothécaires imaginatifs, dynamiques, ouverts aux autres et... chacun à sa vraie place.

Note aux auteurs:

Le comité de rédaction invite les membres à soumettre des articles, tant en anglais qu'en français. Tous les articles seront publiés dans la langue d'origine.

La rédaction accepte les articles tant informatifs qu'éducatifs portant sur l'aspect professionnel de la bibliothéconomie. À l'occasion, on publie des articles de collaborateurs étrangers et des traductions d'articles d'importance dans le domaine de la bibliothéconomie.

Chaque auteur recevra 3 exemplaires du numéro auquel il aura contribué.

Protocole de rédaction:

1. Les textes doivent être soumis sous forme définitive.
2. Les mémoires peuvent être rédigés en français ou en anglais. Ils doivent être soumis dactylographiés à interligne double sur papier 8½ x 11 pouces.
3. Les auteurs sont priés de conserver un double de leur article. Aucun manuscrit ne sera retourné à son auteur.
4. L'auteur indiquera son nom, titre académique et/ou son statut professionnel et son lieu de travail.
5. Notes infrapaginales: les notes doivent être dactylographiées à interligne double, à la fin du texte. La numérotation en sera continue.

ex. ¹Roger Fourny, *Manuel de reliure* (Paris, Librairie Polytechnique Béranger, 1965), p. 8.

6. Bibliographie: les références ou notices bibliographiques doivent être présentées par ordre alphabétique dans une liste continue et distincte.

ex. Fourny, Roger. *Manuel de reliure*. Paris, Librairie Polytechnique Béranger, 1965.

Pour les notes infrapaginales et la bibliographie se baser sur Turabian, Kate L. *A Manual for Writers of Terms Papers, Theses, and Dissertations*. Chicago, University of Chicago Press, 1969.

Note to Contributors:

The Editorial Committee invites members to submit articles in English or in French. Articles will be published in the language in which they are submitted.

The editorial staff welcomes articles of informative and professional interest as well as articles from foreign contributors and articles in translation which are of interest and not readily accessible.

The authors will be sent 3 copies of the issue in which their article has appeared.

Style Guidelines:

1. Texts must be submitted in their final form.
2. Manuscripts may be written in English or French. Double-spaced typewritten copies must be submitted on paper 8½ x 11 inches.
3. The author should always retain a second copy for himself. The editorial staff does not undertake to return any manuscript.
4. The author should indicate his full name, his academic and/or professional status and his place of employment.
5. Notes and footnotes (as well as the bibliography) should be typed, double-spaced, at the end of the text. They should also be numbered and listed in the order in which they are cited.

ex. ¹Guy R. Lyle, *The Administration of the College Library* (New York, Wilson, 1974), p. 59

6. Bibliography: References to other works should also be incorporated in a separate list of references in alphabetical order by author's surname.

ex. Lyle, Guy R. *The Administration of the College Library*. New York, Wilson, 1974.

The copy editing reference book for both footnotes and bibliography is Turabian, Kate L. *A Manual for Writers of Terms Papers, Theses, and Dissertations*. Chicago, University of Chicago Press, 1969.

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 